Samedi 4 Juillet. (N° 79.) 22e Année. — 1863.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste.	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures	19 minutes	du matin,		Poste.
6 —	37 —	—		Direct.
9 —	04 —	—		Omnibus.
4 —	35 —		soir,	Express.
7 —	11 —	—		Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures	02 minutes	du matin,		Mixte (prix réduit).
7 —	52 —	—		Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—		Express.
4 —	54 —		soir,	Direct.
5 —	47 —	—		Omnibus.
9 —	57 —	—		Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Depuis quelques jours, un mouvement marqué se produit dans la politique anglaise. Les chambres et la presse viennent de discuter, avec une grande animation, les deux questions les plus importantes du moment : la question d'Amérique et celle de Pologne.

Il en résulte, en Angleterre, une situation assez tendue qui se fait sentir jusque dans les régions ministérielles et qui donne lieu même à certains bruits de changement, ou plutôt de modification de cabinet.

Ces bruits, quoique prématurés, ne semblent pas pourtant sans fondement. Tout le monde sait qu'il existe entre lord Palmerston et lord John Russell certaines divergences qui nuisent à l'unité d'action de la politique anglaise et que les derniers débats ont rendu encore plus sensibles.

D'après nos renseignements, il ne serait donc pas impossible de voir éclater d'ici à peu de jours, à Londres, une crise ministérielle, et, si nous sommes bien informés, lord Clarendon aurait quelque chance d'être appelé par la reine à prendre le portefeuilles des affaires étrangères.

Ceci n'est qu'une éventualité, mais elle est assez sérieuse pour mériter d'être indiquée.

On se rappelle que lord Clarendon était ministre de la reine à l'époque de la guerre de Crimée, et qu'il représenta l'Angleterre au Congrès de Paris, présidé par le comte Walewski. *(La France.)*

ASSASSINAT DU ROI RADAMA.

Nous apprenons un fait d'une très-haute gravité.

Une révolution de palais a eu lieu à Madagascar. Le roi Radama II a été étranglé avec tous ses ministres. Sa veuve a été proclamée reine sous le nom de Rabodo Ire.

Cette révolution a eu lieu sous l'influence du vieux parti des Hovas, qui voyait, avec une jalousie profonde, les tendances libérales de Radama. C'est le 12 mai dernier que cet odieux assassinat a été commis. Le lendemain, plusieurs officiers du palais, amis particuliers du roi, et le commandant de sa garde, ont été mis à mort. Ce prince avait quitté, la veille, Mahazoarivo, son palais d'été, pour rentrer dans sa capitale. Il ignorait entièrement le complot.

La reine, conseillée par ses nouveaux ministres, a suspendu l'exécution des traités favorables aux étrangers que le roi avait faits récemment. Cette décision, si elle est maintenue, portera un grand préjudice aux intérêts français.

On manque de détails circonstanciés; mais on sait que la reine et ses ministres, auteurs de la révolution, sont dévoués à l'influence anglaise.

M. le capitaine de vaisseau Dupré, qui a négocié, il y a un an, le traité entre la France et le roi Radama, est parti le 19 mai dernier pour Tananarive et procéder à l'échange des ratifications de ce traité signé par l'Empereur Napoléon; il s'est embarqué à Suez sur la frégate à vapeur l'*Hermione*, et il se trouve en ce moment à Madagascar. Nous ne tarderons pas à avoir, par lui, des détails officiels sur l'évènement que nous annonçons, et sur les mesures qui en ont été la conséquence. *(La France.)*

Un grand nombre de journaux italiens annoncent que le procès Fausti va être révisé à la demande des ambassadeurs de France et d'Autriche; que le cardinal Antonelli vient de donner sa démission, et que le roi François II va quitter Rome sur la demande des puissances.

Nous sommes en mesure d'affirmer, d'après des renseignements certains, que ces nouvelles, répétées avec une persistance calculée, n'ont aucune espèce de fondement.

Plusieurs journaux allemands annoncent qu'on fait, dans les arsenaux français, de grands préparatifs dans le but de pouvoir mettre prochainement notre armée sur le pied de guerre.

Cette nouvelle est complètement inexacte. *(Idem.)*

Nous apprenons, par une dépêche d'Haïti, que le président Geffrard a dissous la Chambre des représentants.

Cette Chambre voulait opérer des réductions sur l'armée, et, comme il y a eu récemment une révolution dans l'île, le président n'a pas consenti à cette réduction.

Au départ du courrier, on craignait une manifestation inquiétante, et le président Geffrard a fait venir des troupes à Port-au-Prince et déclaré la ville en état de siége. *(Idem.)*

La *Gazette de Silésie*, du 30 juin, annonce que les derniers décrets du gouvernement national interdisent l'exploitation des chemins de fer de Varsovie à Saint-Pétersbourg et de Wilna à Eldkechnen, ainsi que l'usage des lignes télégraphiques qui s'y trouvent jointes. Les employés de l'administration, les mécaniciens, les gardiens de la ligne, ont reçu l'ordre du gouvernement national de quitter leur service. Les employés des télégraphes ne doivent plus expédier de dépêches, ni les voyageurs faire usage des chemins de fer. Chaque infraction à ces ordres sera punie par le tribunal révolutionnaire. — Havas.

Nous apprenons qu'après la prise de Puebla, Juarez a rendu un décret qui enjoint à tous les Français, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, de quitter Mexico dans les trois jours et de se retirer sur Morelos ou sur Queretaro, à 150 kilomètres de la capitale, pour y être internés.

Une correspondance particulière nous assure qu'aux dernières nouvelles les autorités mexicaines n'avaient pas mis une grande rigueur à faire exécuter cette mesure.

Le *Moniteur* publie deux décrets, en date du 29 juin, portant nomination des vice-présidents et des questeurs du Corps législatif. Sont nommés vice-présidents : MM. Schneider et Vernier; sont nommés questeurs : MM. Hébert et de Romeuf.

Il ne manque plus, pour compléter le bureau du Corps législatif, que la nomination des secrétaires, qui se faisait autrefois par décret impérial, mais qui, depuis le décret du 3 février 1861, appartient au Corps législatif lui-même.

Le journal officiel contient en même temp

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

PAR ETIENNE ENAULT.

I.

Minuit sonnait aux horloges de Londres. L'atmosphère brumeuse de la cité était traversée par les rayons d'une belle et large lune, qui arrivait en plein zénith. Les rues étaient désertes pour la plupart; l'ombre seule des policemen, glissant le long des murailles, en animait la solitude.

En ce moment, un homme arrivait au pont de Blacfriars. Il cheminait à pas lents. Sa démarche était mal assurée; elle annonçait un certain degré d'ivresse.

Cet homme pouvait avoir cinquante ans. Il était grand et maigre, ses traits minces et allongés avaient une expression de finesse cauteleuse qu'on eût aisément prise pour une sorte de bonhomie spirituelle. Une longue redingote brune l'enveloppait jusqu'aux talons. Sa tête était couverte d'un de ces chapeaux de feutre en forme de cône renversé dont le type commence à disparaître, même en Angleterre. De larges anneaux d'or s'arrondissaient à ses oreilles et des boucles de même métal reluisaient sur ses épais souliers.

Tout en décrivant de légers zig-zags sur le pont, il parlait tout haut en français.

Son langage, sans aucun mélange d'idiotisme britannique, révélait clairement qu'il était né de l'autre côté de la Manche. Le grassayement de sa prononciation, rehaussé du retentissement guttural de certaines consonnes, eût laissé deviner à tout expert en matière de physiologie vocale, qu'il était Bas-Breton, et qu'il n'avait pas souvent quitté le pays dont il était originaire.

— Un million! exclamait-il avec une âpreté cupide. C'est qu'il s'agit là de l'héritage d'un million! Ah! que ne puis je avoir, moi, Philippe Kerven, ma part de ce superbe gâteau d'or! La belle et bonne existence que je mènerais! comme je mangerais du plus exquis! comme je boirais du meilleur! Et puis, quelle gentille mine aurait mon habitation, là-bas, au pays natal! On n'en verrait point d'aussi avenante dans toute la campagne des environs de Morlaix. Je serais plus heureux qu'un nabab des Indes. Mais non! reprit-il avec un profond sentiment de cupidité : si j'avais une part, j'irais tenter la grande fortune en quelque contrée lointaine... Eh! qui sait? moi aussi je deviendrais peut être millionnaire.

Il se tut, et pendant un instant il parut savourer dans un profond recueillement les joies de ce rêve d'opulence. Puis il reprit avec abattement :

— Comment faire? Par quelle ruse m'emparer d'un lopin de cette proie? Toute la soirée j'ai tortillé ma cervelle, je me suis même surexcité l'esprit en buvant de copieuses rasades de porto... Et rien! rien! pas une idée ne m'est venue...

Il soupira et, s'arrêtant court au milieu du pont, il se croisa les bras sur la poitrine et continua de réfléchir tout haut en accompagnant ses paroles d'un balancement de tête assez semblable au tangage et au roulis d'un navire.

— Eh! eh! maître Lucifer, disait-il, je ne suis pas si fort à dédaigner. J'ai été, je l'avoue, quelque peu détrousseur de grand chemin, il y a une douzaine d'années. Mais depuis ce temps, j'ai vécu en parfait honnête homme, savez-vous?

Le métier de coquin m'ayant paru peu lucratif, en somme, et passablement dangereux, je me suis prudemment rangé dans la catégorie des gens vertueux. Entré comme valet de chambre au service d'un millionnaire, je n'ai pas trop mis au pillage sa bourse et sa garde-robe. Devenu son factotum, je lui ai rendu des comptes presque scrupuleux. Il est vrai que mon maître y regardait de si près, le ladre, qu'il eût été impossible de beaucoup abuser de sa confiance. N'importe, j'ai expié pendant douze ans de probité les peccadilles d'une jeunesse aventureuse, et je mérite bien aujourd'hui, messire Astaroth, que vous mettiez à l'acquisition de mon âme le prix que j'en demande...

Or, qu'est-ce que je demande?... une idée, voilà tout. Mais une idée qui m'enrichisse du coup, en me faisant participer à la succession que laissera bientôt mon maître, car il ne peut tarder à mourir... mon maître! Ah! ah! ah! un fieffé gredin, celui-là, et qui vous appartiendra tout entier, je vous en préviens. Ah! ah! ah!

Et il riait de ce fou rire qui est le privilége des ivrognes.

Tout en riant il s'était remis en marche.

En quittant le pont de Blackfrias, il s'engaga dans New-Bridge street pour se rendre dans Thames street, où il logeait.

Il riait encore, quand soudain il vit deux éclairs

deux rapports, qui ont été les derniers actes de M. Rouher comme ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et qui couronnent dignement une administration consacrée tout entière aux œuvres et aux triomphes de la paix.

Le premier de ces rapports sert d'exposé des motifs au décret portant qu'une Exposition universelle s'ouvrira à Paris, le 1er mai 1867. Il fait ressortir, avec une éloquente clarté, les avantages de ces grandes expositions, qui, grâce à la noble et féconde émulation de la France et de l'Angleterre, se succèdent en quelque sorte périodiquement, et qui forment comme les étapes de la civilisation moderne.

« En résumé, conclut le ministre, en me fondant sur l'avis de la commission impériale et sur l'opinion unanime du commerce et de l'industrie, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de décider :

» 1° Qu'une Exposition ait lieu à Paris en 1867.

» 2° Qu'elle soit plus complètement universelle que les précédentes, et, à cet effet, qu'elle comprenne, autant que possible, les produits industriels de toutes les contrées et les œuvres d'art, et en général de toutes les branches de l'activité humaine.

3° Que l'avis de cette Exposition soit immédiatement publié, afin que tous les producteurs, y compris ceux des nations les plus éloignées, aient le temps de s'y préparer.

» Je dois ajouter, en terminant, qu'une exposition des beaux-arts devra avoir lieu en même temps que l'exposition agricole et industrielle. M. le ministre d'Etat auquel appartient de prendre les mesures à cet égard, doit incessamment soumettre à Votre Majesté le décret spécial qui doit autoriser cette exposition. »

Le second rapport a pour but d'expliquer et de justifier le décret qui établit la liberté de la boulangerie parisienne.

Nouvelles Diverses.

Plusieurs journaux allemands prétendent que la France aurait proposé à Turin d'occuper Gaëte, Capoue et d'autres points de l'Italie méridionale. Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

— On a reçu avis, au ministère de la guerre, de la prochaine arrivée en France de trois cents officiers de l'armée mexicaine. Ils seront internés, jusqu'à nouvel ordre, à Tours, Bourges, Toulouse. Le bruit de la prise de Mexico, qui a circulé hier à la Bourse, est prématuré.

— On se demande toujours ce que deviendra M. Delangle, qui est, paraît-il, fort mécontent. Quant à M. Rouland, il souhaiterait beaucoup, dit-on, outre la vice-présidence du Sénat, la position de procureur-général à la cour de cassation, et l'on fait courir le bruit que des tentatives auraient même été faites près de M. Dupin pour l'amener à se démettre de son poste; mais M. Dupin est vieux, et à son âge on a l'oreille dure.

— On prétend que l'Empereur a fait expédier, à l'issue du dernier conseil des ministres, une dépêche électrique au prince Napoléon pour l'inviter à revenir. Cette nouvelle a donné lieu à différentes suppositions probablement assez risquées et que nous nous abstenons de reproduire.

— Son Exc. M. Boudet, ministre de l'intérieur, vient d'adresser une circulaire aux préfets, pour leur notifier son arrivée aux affaires et leur exposer les vues générales qui dirigeront les actes de son administration.

— Le nouveau sang et bon muscle produits par la Revalescière Du Barry, de Londres, sont dus à l'énergie rendue par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, maladifs ou épuisés. Un jeune homme, quittant l'Université, à l'âge de 24 ans, avait le système nerveux et musculaire tellement ruiné par l'étude et par des excès que, quoiqu'ayant six pieds de haut, il ne pesait plus que 51 kilogrammes, étant tout décharné; et deux ans de traitement médical l'avaient réduit à ne plus pouvoir dormir, ni digérer, tremblant de tous ses membres, et faible à ne plus se tenir debout, quand, au désespoir de la possibilité de le guérir, un de ses médecins eut l'heureuse idée de lui recommander la Revalescière Du Barry. En 60 jours de cette excellente nourriture, et sans toucher ni viande, ni autre chose, il gagna 12 kilogrammes de bon muscle, et une force physique et nerveuse qui ne laissait plus la moindre trace de ses souffrances.

En effet, plus de 60,000 guérisons par cet excellent aliment prouvent que les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompte guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalescière Du Barry, de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, contipations habituelles, hémorrhoïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac; insomnies, toux, surdité oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.: 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — *Dépôt à Saumur, chez MM.* A. PIE *fils, droguiste;* DAMICOURT, *pharm.;* PASQUIER, *pharm.;* COMMON, *rue St-Jean, 23;* PERDRIAU, *place de la Bilange*, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

Chronique Locale.

INCENDIE SUR LE QUAI DE VERSAILLES A NANTES.

Un effroyable incendie a éclaté à Nantes dans la soirée du 30 juin. Nous empruntons à l'*Espérance du Peuple* du 1er juillet les détails de ce sinistre :

« Dans la soirée d'hier, notre ville a été le théâtre d'un des plus effroyables incendies que l'on ait eu à déplorer depuis bien longtemps.

» Sept heures venaient de sonner : les ouvriers de la scierie mécanique de M. Massé et ceux des ateliers voisins étaient sortis depuis quelques instants à peine, lorsque tout-à-coup s'est embrasée la toiture du bâtiment qui renfermait la machine à vapeur et formait l'atelier principal. En moins de dix minutes, la flamme, alimentée par une quantité considérable de planches de sapin et de vrillons, a tout envahi et s'est élevée à une grande hauteur. Avant qu'on ait eu le temps de songer à organiser les moindres secours, elle s'est propagée à droite et à gauche du foyer de l'incendie, avec une rapidité qui ne causait pas moins de surprise que d'effroi.

» La foule accourait de toutes parts : on s'entassait dans les cours, on s'élançait sur les toits des maisons les plus menacées, mais déjà l'ardeur d'un tel brasier était si grande, qu'elle forçait les hommes les plus courageux à s'en tenir éloignés.

» Dans toutes les demeures environnantes qui pouvaient être atteintes, on enfonçait les portes, on brisait les meubles, on jetait tout par les fenêtres, avec une précipitation que rien ne justifiait le plus souvent. Partout régnait un désordre indescriptible, par suite du défaut d'entente et d'unité dans la direction des secours, désordre accru par ces misérables exploiteurs des sinistres, qui ne s'introduisent chez les victimes que pour les piller.

» Avant l'arrivée des premières pompes, le sinistre avait donc accompli en grande partie son œuvre dévastatrice, et déjà plus de cent familles, la plupart peu aisées, avaient effectué dans la rue un de ces déménagements précipités qui équivalent, pour le dommage, presqu'à la perte entière du mobilier.

» C'est lorsque sont accourues au pas gymnastique plusieurs compagnies du 91e, qu'avec l'aide des sergents de ville et des gendarmes, un peu d'ordre a pu être mis au milieu du bouleversement général.

» L'intensité de la chaleur est devenue si forte que bientôt il a fallu fuir au plus vite des maisons neuves faisant face aux bâtiments incendiés et formant presque toute la gauche de la rue Châteaubriand.

» C'est par des échelles placées aux fenêtres donnant sur les cours de ces maisons qu'on a fait s'échapper beaucoup de femmes et d'enfants, et que l'on a dû opérer un hatif déménagement de tout le mobilier; car bientôt toutes les vitres ont éclaté; toutes les boiseries des devantures, toutes les portes extérieures ainsi que les croisées ont pris feu.

» Après avoir fait quelques pas dans la rue Châteaubriand, on se trouvait avoir à droite, du n° 4 au n° 12, le plus horrible spectacle. A peine voit-on encore debout quelques hauts pans de murs calcinés. Tout est réduit en cendres ou achève de brûler.

» Rien de ce que contenaient ces ateliers, ces magasins et chantiers n'a pu être sauvé; tout a été dévoré, et les nombreuses pompes qu'on a fait fonctionner n'ont pu qu'empêcher l'incendie de s'étendre plus loin encore.

» Si cette catastrophe était survenue à une heure un peu plus avancée; si le vent assez vif qui s'est fait sentir vers dix heures, avait soufflé au moment où il n'était pas possible de maîtriser un pareil et un aussi subit embrâsement, toute la gauche de la rue Châteaubriand eût été la proie des flammes. Le fléau rencontrant, aussitôt après, d'autres chantiers de bois et ateliers de menuiserie, un quartier tout entier aurait disparu.

» Ainsi que nous le disions plus haut, l'incendie s'est déclaré dans la scierie mécanique qui avait été si bien organisée par M. Massé avec l'aide de ses associés.

» On rapportait qu'avant de se retirer, le contre-maître s'était assuré de l'extinction de tous les feux. Le vieux concierge de cet établissement n'a pas eu, disait-on, le temps d'emporter le moindre de ses effets. Tout était consumé, avant que les voisins et lui pussent revenir de leur stupeur et se rendre compte de ce sinistre évènement.

» Il n'existe plus rien des maisons numéros 6, 8, 10 et de leurs vastes dépendances. On y voyait ce matin encore des pompiers et des militaires s'efforçant d'éteindre, avec l'eau fournie en abondance par les pompes, de nombreux brasiers formés par les débris des toitures effondrées et par le peu qui restait des bois de toute sorte entassés en cet endroit. »

Après avoir rendu hommage à l'intrépidité et au dévouement des pompiers, des soldats du 91e de ligne, des ecclésiastiques accourus sur le lieu du sinistre, l'*Espérance du Peuple* ajoute :

« Dans ce désastreux incendie qui, par tant de circonstances comme par sa gravité exceptionnelle, est si différent de ceux qui l'ont précédé, on doit bien des éloges à des femmes de tous rangs, qui ont pris part au sauvetage et ont fait preuve d'autant d'énergie que de générosité.

---

rayonner sur sa poitrine, et il entendit deux voix qui sifflaient en même temps à ses oreilles l'injonction suivante :

— *Not only one word, or you will be killed* (1) !

Il cessa de rire en reconnaissant qu'on lui appuyait sur le cœur la pointe de deux couteaux poignards et en comprenant qu'il avait affaire à deux voleurs déterminés.

Par un effet ordinaire des sensations violentes sur l'esprit des gens ivres, Philippe Kerven fut degrisé à l'instant même. Il recueillit rapidement son sang-froid et envisagea sa position. Elle n'avait rien de rassurant.

Il était entre deux jeunes hommes de belle venue avec lesquels c'eût été folie de tenter une lutte. Outre qu'ils étaient armés, l'un et l'autre avaient l'apparence robuste et la mine résolue; ils possédaient l'aplomb de l'habitude et ne devaient se laisser intimider par aucune résistance.

— *Your purse, il you please*, reprirent les deux larrons avec une politesse déterminée sans doute par le mutisme et l'immobilité de leur victime.

— Vous me demandez ma bourse, hasarda notre Breton en balbutiant... soit, je vais vous la donner, reprit-il avec une grimace de résignation :

— Tiens, c'est un Français! exclama l'un des sacripants.

— Un compatriote, vive Dieu! ajouta l'autre avec un éclat de gaîté.

— Ah! bah! dit Kerven en les regardant d'un air ébahi et en leur souriant machinalement. Je suis donc en compagnie de braves gens de mon pays? Alors j'espère que vos seigneuries ne me traiteront pas comme un Anglais et me laisseront au moins la moitié du contenu de mon escarcelle.

— Voyons d'abord l'escarcelle, nous verrons ensuite si elle vaut la peine d'être partagée.

En poussant un gros soupir, le factotum tira des vastes plis de sa redingote une petite sacoche bien rondelette et la montra aux deux bandits, dont les longs couteaux-poignards le menaçaient toujours.

L'un d'eux la lui enleva des mains avec prestesse, et, après l'avoir soupesée attentivement, il dit d'un ton satisfait :

— Elle me paraît en valoir la peine.

Puis, s'adressant à son compagnon, il lui demanda où se ferait le partage.

— Chez nous, repondit philosophiquement celui-ci.

— Au fait, pourquoi pas? reprit avec insouciance le premier.

Et il dit à Philippe Kerven :

— Suivez-nous.

— Où donc? s'écria le factotum en tressaillant.

— Ici près, à notre domicile. Nous y serons en sûreté pour compter l'argent, le diviser en trois parts et vous en donner une. Sommes-nous d'assez bon diables, hein?

— C'est égal, j'aimerais mieux recevoir ici ma somme, mes chers camarades.

— Impossible, la police nous dérangerait très-probablement... Et d'ailleurs nous ne serons pas fâchés de trinquer avec un compatriote.

— Mais...

— Vous refusez de boire avec nous? Alors bonne nuit.

— Ma foi, je vous suis! répliqua résolument Kerven.

Il réfléchissait qu'il n'avait plus rien à perdre, et il espérait ressaisir quelques pistoles dont il avait désormais grand besoin pour retourner en France, où on l'attendait impatiemment.

Les trois hommes se mirent en marche.

Après avoir franchi New-Bridge street, ils longèrent Hay-Market, en marchant d'un pas régulier. Il y eut un court silence; puis, celui qui paraissait être le plus jeune dit tout bas et rapidement :

— Nous rencontrerons sans doute quelques policemen. Un profond silence sera alors de rigueur. Autrement...

— Autrement, reprit l'autre, qui avait sans doute l'humeur facétieuse, nous nous verrions dans la dure nécessité de vous montrer de nouveau les petits instruments que vous connaissez, et dont nous nous servons avec beaucoup de grâce et de dextérité.

— Je suis édifié et me pique d'être prudent, mes maîtres, répondit le factotum sur le même ton. Vos procédés méritent d'ailleurs un peu de reconnaissance. Je serai muet; soyez tranquilles.

Cette réponse plut sans doute aux deux interlocuteurs, car ils sourirent et continuèrent de marcher comme des bourgeois attardés qui regagnent leur demeure.

Pendant ce temps, Philippe Kerven se familiarisait avec sa situation.

Il se disait qu'il avait rencontré des excentriques plus hardis que méchants de la grande tribu des

(1) Pas un mot, ou vous êtes mort!

» L'une d'elles, appartenant à une des familles anglaises les plus distinguées, n'écoutant que l'impulsion si vive de son cœur, a prêté la plus active assistance et ne s'est retirée qu'épuisée de fatigue, ayant tous ses vêtements salis et déchirés.

» Plusieurs autres dames, en toilette élégante, ont été vues se mêlant aux personnes formant la chaîne; elles donnaient ainsi à plus d'un des curieux se tenant à distance avec une inertie et une indifférence bien coupable, un exemple que beaucoup n'ont malheureusement pas suivi.

» Nous avons à signaler aussi la conduite généreuse d'autres femmes qui se sont empressées de recevoir chez elles les victimes si nombreuses de ce sinistre qui, la plupart, n'étant pas assurées, ont à peu près perdu tout ce qu'elles possédaient.

» Nous allons recueillir aujourd'hui tous les détails nécessaires pour que nous puissions offrir à ceux qui se sont le plus signalés un tribut de reconnaissance, au nom de la cité.

» Il nous a été appris qu'une femme très-âgée, étrangère à notre ville et y étant récemment arrivée, avait été obligée d'abandonner son humble réduit sans rien pouvoir sauver que sa personne. Etant tombée dans l'escalier en le descendant avec trop de précipitation, elle s'est blessée assez grièvement et on l'a transportée évanouie à la pharmacie de M. Besnier. Cette malheureuse ayant recouvré la connaissance, se trouvait sans asile, n'étant connue de personne et conséquemment dans le plus douloureux embarras lorsqu'un cocher de fiacre l'a prise dans sa voiture en disant : je m'en charge et vais la conduire à ma femme qui lui donnera des soins.

» Autant on est heureux d'avoir à relater tant de traits si touchants de dévouement ou de charité, autant il est triste d'avoir à dénoncer à l'indignation publique la conduite infâme de certains individus, fléaux des grandes cités, qui ont dans ces moments de terreur et de désordre révélé leur présence par de nombreuses soustractions. Plusieurs, pris en flagrant délit, ont été arrêtés et seront punis sans nul doute avec la dernière rigueur; car il n'est pas de circonstance odieuse qui puisse aggraver davantage un crime que celle dans laquelle ont été commis ces vols à l'incendie.

» Mais éloignons nos regards et notre pensée de ces hommes pervers et même de ceux moins criminels, mais encore bien coupables, qu'on a trouvés se gorgeant de vin et de liqueurs, dans les maisons où ils n'auraient dû songer qu'à porter secours; tous ne sont pas malheureusement sous la main de la justice. Ne gardons souvenir que des belles actions que nous allons avoir à enregistrer après plus amples informations.

» Aujourd'hui, une grande affluence de curieux n'a cessé de s'agglomérer aux abords des bâtiments en ruines. Chacun des incendiés s'efforce de retrouver et de réunir les parties éparses de son mobilier placé sous la garde de factionnaires du 91e, et sous la surveillance de la gendarmerie et de sergents de ville.

» L'enquête à laquelle on se livre en ce moment n'a pu se terminer assez vite pour qu'il nous ait été possible d'obtenir des renseignements officiels. Demain nous compléterons ce compte-rendu.

» On paraît ne pas avoir découvert encore la cause de cet incendie qui a détruit quinze maisons, de nombreux hangars, un matériel fort important et d'énormes provisions de bois. La perte est immense: on ne saurait dès à présent l'évaluer. »

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons que notre vénérable évêque, dans sa charitable sollicitude pour les victimes du grand désastre d'hier soir, vient d'écrire à MM. les curés de la ville de Nantes, afin de les prier d'annoncer aux fidèles de leur paroisse que la quête qui devait avoir lieu dimanche prochain dans les églises de Nantes pour le Denier de Saint-Pierre, serait faite en faveur des nombreuses victimes de l'incendie.

» Nous ouvrons aujourd'hui même une souscription en faveur des pauvres victimes de l'incendie. »

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Aux termes du deuxième bulletin de 1863, arrêté le 17 juin par M. le maréchal ministre de la guerre, les engagements volontaires souscrits dans les conditions de loi du 21 mars 1832, et les devancements d'appel peuvent être reçus pour les corps désignés ci-après :

Les corps de la garde impériale, à la condition de produire, outre les justifications générales, un certificat d'acceptation délivré par le chef de corps et approuvé par M. le maréchal commandant en chef la garde impériale (décision impériale du 8 septembre 1860);

Les régiments d'infanterie de ligne, les bataillons de chasseurs à pied, les régiments de zouaves, les régiments de cavalerie, les régiments d'artillerie, les compagnies d'ouvriers d'artillerie, les compagnies d'armuriers, les escadrons du train d'artillerie, le régiment du génie, les compagnies d'ouvriers du génie, les escadrons du train des équipages militaires;

Les 1re et 4e compagnies d'ouvriers constructeurs des équipages militaires, sous les réserves ci-après :

La section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance;

Les sections d'infirmiers militaires;

Les sections d'ouvriers militaires d'administration.

Ne seront admis à contracter des engagements volontaires pour les *bataillons de chasseurs à pied, que des hommes lestes, vigoureux, bien constitués, d'une taille moyenne et bien prise et ayant, autant que possible, l'habitude de la chasse et des armes à feu.* (N° 24 de l'instruction du 29 juin 1840.)

Les hommes exerçant les professions de *sellier*, de *bourrelier* et de *forgeur*, seront *seuls* admis à contracter des engagements pour les 1re et 4e compagnies d'ouvriers constructeurs des équipages militaires.

Aux termes du décret du 1er décembre 1862, nul n'est admis dans les troupes d'administration (*section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance; infirmiers militaires; ouvriers d'administration*), sans avoir produit un certificat du sous-intendant militaire constatant qu'il a satisfait soit aux épreuves professionnelles, soit aux conditions d'un examen.

Les sections d'ouvriers militaires d'administration du service des subsistances reçoivent les hommes reconnus susceptibles de rendre d'utiles services en qualité de commis aux écritures et les ouvriers d'exploitation (*meuniers, boulangers, bouchers, tonneliers et botteleurs*);

La 15e section, ceux qui exercent les professions de *tailleurs, voiliers, selliers, bourreliers, ferblantiers et emballeurs.*

Les engagements dans le *régiment étranger* continueront à être reçus, sur l'autorisation de MM. les maréchaux commandant les 1re et 8e divisions militaires, et des généraux commandant les 3e, 5e, 7e et 9e divisions.

MM. les intendants, militaires veilleront avec le plus grand soin, à la rigoureuse exécution des prescriptions de la circulaire du 30 décembre 1856, en ce qui concerne le contrôle que les sous-intendants doivent exercer sur les *engagements volontaires après libération*, qui continuent à rester ouverts.

MM. les préfets rappelleront, de leur côté, à MM. les maires, les dispositions de cette circulaire.

MOYEN POPULAIRE POUR GUÉRIR LES PANARIS.

Ce moyen réussit, d'après un praticien distingué, dans toutes formes et à toutes les époques de la maladie. On écrase des escargots avec leurs coquilles, en bouillie bien homogène, avec laquelle on enveloppe le doigt; un linge sec sert à la retenir. Trois heures après au plus tard, la douleur a complètement cessé. La pâte se dessèche complètement; on l'enlève vingt-quatre heures après en plongeant le doigt dans l'eau chaude, et on la remplace par une nouvelle application. On continue ainsi pendant trois, quatre à cinq jours, au bout desquels le panaris a disparu.

DESTRUCTION DES PUCERONS.

On prend de l'aloès, on le pile, on jette sur cette poudre de l'eau bouillante, que l'on agite jusqu'à entière dissolution; la proportion est de 250 grammes d'aloès pour 4 litres d'eau. On laisse refroidir; on met ce liquide dans un arrosoir très-fin avec lequel on humecte le feuillage des plantes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur du 1er juillet 1863, le prix du kilogramme de viande 1re qualité, est fixé comme il suit :

Bœuf.	1 fr.	20 c.
Veau.	1	15
Mouton	1	45

Dernières Nouvelles.

Par décret du 2 juillet, le général de division Forey, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique, est élevé à la dignité de maréchal de France.

Berlin, 3 juillet. — Tous les soirs depuis lundi, il y a eu ici dans la rue d'Orange (Orianienstrasse) et dans les environs, des attroupements considérables occasionnés par l'expulsion d'un locataire d'une maison. On a lancé des pierres aux agents de police; on a cassé des lanternes et commis d'autres désordres. Beaucoup de personnes ont été arrêtées.

Liverpool, 5 juillet. — Un grand incendie a éclaté dans les magasins de coton et de grains de Water-Street. On calcule que les pertes s'élèveront à 200,000 liv. st. (cinq millions de francs.) La valeur du coton qui se trouve dans les magasins est évaluée à 150,000 liv. st. L'incendie continue.

Madrid, 3 juillet. — Le paquebot de la *Havane* est arrivé hier soir à Vigo, apportant des nouvelles du Mexique. La situation était toujours bonne, mais il n'y a aucun détail nouveau. — Havas.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL reçoit des fonds qu'il garantit par des valeurs toujours en hausse, réalisables à volonté et produisant un revenu net de 6 fr. 95 c. pour 0/0. Les versements sont de toutes sommes, sans pouvoir être au-dessous de 100 fr. Adresser les fonds par lettres chargées ou par les messageries, à M. l'Administrateur du Crédit Général, rue Godot-de-Mauroy, n° 18, à Paris. (406)

VACANCES DE 1863.

Français, latin, grec; — préparation au baccalauréat et aux écoles et bourses de l'Etat; — leçons particulières et en ville.

M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly.

BOURSE DU 2 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 68 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 96 80

BOURSE DU 3 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 30.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 80

P. GODET, *propriétaire-gérant*

---

voleurs. A la vague clarté de la lune, filtrant au travers du brouillard, il les observait adroitement et remarquait avec surprise qu'ils étaient vêtus très-honorablement et que leur allure ne manquait point de distinction.

Le plus âgé n'avait pas trente ans. Une obésité précoce bombait sa poitrine et arrondissait son abdomen. Il avait les joues fleuries, et sur ses lèvres épaisses s'épanouissait le sourire narquois des gens heureux. On l'eût pris pour un bon commerçant de la cité, d'autant plus qu'il affectait de se donner le genre anglais.

Le plus jeune, lui, était blond, mince, élancé, fort joli garçon; son extrait de naissance devait porter à peine vingt-quatre ans. Une douce pâleur imprimait à son visage comme une pensée de tristesse et de rêverie. En le voyant, plus d'une lady sentimentale l'eût comparé à quelque héros des poëmes de lord Byron.

Il y avait, en effet, du Manfred dans la désinvolture de ce jeune homme, et Philippe Kerven le considérait avec une curiosité croissante, quand l'un de ses guides lui dit : Halte! Puis il frappa trois petits coups précipités à la porte d'une maison d'honnête aspect.

La porte s'ouvrit aussitôt et donna accès dans un vestibule éclairé par la pâle lueur d'une lampe d'albâtre. Un nègre, vêtu d'une livrée rouge, les précéda dans une pièce du rez-de-chaussée, alluma deux bougies et disparut sur un signe de nos fashionables coupe-jarrets.

Cette pièce était ce que les Anglais nomment un parloir.

Meublée simplement, mais avec un véritable confort, elle n'offrait rien de suspect. Les tapis, les tentures, les divans ne visaient ni au luxe ni à l'originalité. La sévérité britannique ne régnait cependant point là dans toute sa pureté. Quatre étagères chargées de *bibelots* coûteux se dressaient aux angles du salon et décelaient l'instinct artistique et fantaisiste qui est une spécialité du caractère français.

Cette vue était rassurante. Kerven sentit s'accroître sa confiance et sa sécurité.

Après avoir promené un regard investigateur autour de lui, il se prit à dire de l'air le plus aimable :

— Parbleu, messieurs, vous êtes fort bien logés.

— Vous trouvez, dit dédaigneusement le Manfred au petit pied en s'étendant sur les oreillers d'un divan. Peuh! tout cela manque de grâce et de variété. C'est maussade.

— La gaîté est moins dans les choses qui nous entourent que dans nous-mêmes, déclama comiquement son camarade. Ce n'est pas le mobilier qui est maussade, mon cher William, c'est toi.

— Possible. Que veux-tu? Je suis triste de n'être pas millionnaire.

— Patience, tu le deviendras, si nous ne sommes pas pendus d'abord.

Cette réplique fut lancée en riant. Puis le joyeux bandit fit asseoir Philippe Kerven à une table où il se mit en devoir d'inspecter scrupuleusement la sacoche qui servait de bourse à notre Bas-Breton.

Chose étrange! cette opération à laquelle ce dernier eût dû s'intéresser, ne parut pas un seul instant occuper son attention. Avec une persistance extraordinaire, peut-être dangereuse, il envisageait tour à tour ses deux bizarres hôtes, et il mâchonnait entre ses dents de mystérieuses paroles.

Il était si préoccupé qu'il ne remarqua point qu'on plaçait devant lui son escarcelle fort diminuée. Il ne s'en aperçut que lorsque le singulier comptable lui dit :

— Il y a juste le tiers de la somme, cent francs.

— Merci, cela me suffira pour retourner en France.

— Vous partez bientôt?

— Demain.

— Alors bon voyage. Vous voyez que nous agissons avec vous fort honnêtement, en bons compatriotes. Je compte que vous ne nous en ferez pas repentir. Je vous préviens d'ailleurs que si vous nous dénonciez, l'un de nous échapperait bien certainement aux griffes de la police, et vous auriez bientôt de nos nouvelles, soit en Angleterre, soit en France, soit au bout du monde. Là-dessus je vous serre la main.

Tandis qu'il s'exprimait ainsi, Philippe Kerven le regardait sans avoir l'air de le comprendre. Tout à-coup il se frappa le front et s'écria :

— Non! je ne me trompe pas! vous êtes Richard Larmor! et voilà votre frère, William Larmor!

Les deux coquins demeurèrent saisis d'étonnement.

(La suite au prochain numéro.)

ATELIER DE PHOTOGRAPHIE.

M. SEBIRE, DE NANTES.

Rue Saint-Nicolas, 83,

Ancienne maison du Comptoir d'Escompte.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Études de Mᵉ LABICHE, avoué à Saumur, Mᵉ MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine, et Mᵉ LAINÉ, notaire à la Guerche (Cher).

VENTE

EN 8 LOTS,

1° DE MAISONS ET TERRES,

Situées communes de Doué et de Douces, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire) ;

2° D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES,

AVEC JARDIN,

Situés à la Guerche-sur-d'Aubois, arrondissement de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher).

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 juillet 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de Mᵉ MANDIN, notaire à Doué, pour les immeubles situés communes de Doué et de Douces, et le dimanche 2 août 1863, à midi, en l'étude et par le ministère de Mᵉ LAINÉ, notaire à la Guerche, pour les immeubles situés dans cette commune.

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 11 juin 1863, enregistré et signifié.

DÉSIGNATION.

1ᵉʳ. *Biens situés commune de Doué.*

PREMIER LOT.

Une maison, ville de Doué, rue de Cholet, composée d'une cuisine, un bas-côté, deux petites chambres basses, grenier, une cour, petit jardin, une petite grange, deux petits toits, un puits à eau, une cave voûtée, autre jardin, contenant environ 3 ares 30 centiares.

Mise à prix..... 1,700 fr.

2ᵉ LOT.

Un logement, situé même rue, comprenant trois caves, un bas-côté, petite cour au-devant.

Mise à prix..... 300 fr.

3ᵉ LOT.

Huit ares 80 centiares de terre, sur les Roquères.

Mise à prix..... 150 fr.

2ᵉᵐ. Biens situés commune de Douces.

4ᵉ LOT.

Treize ares 20 centiares de terre en blé, à la Claie.

Mise à prix..... 90 fr.

5ᵉ LOT.

Un morceau de terre en pré artificiel, aux Vannes, contenant 8 ares 80 centiares, coupé en deux par la route de Montreuil-Bellay.

Cet immeuble est grevé d'une portion de rente perpétuelle en froment de 16 litres 52 centilitres.

Mise à prix en sus de la rente 10 fr.

6ᵉ LOT.

Un morceau de terre, au canton de Gripau, contenant 8 ares 80 centiares.

Cet immeuble est grevé d'une portion de rente perpétuelle en froment de 12 litres 39 centilitres.

Mise à prix en sus de la rente 5 fr.

7ᵉ LOT.

Dix-sept ares 60 centiares de terre en pré artificiel, en Charrotin, coupés en deux portions par la route de Montreuil-Bellay.

Ce morceau de terre est grevé de 5 litres 66 centilitres de rente perpétuelle en froment.

Mise à prix en sus de la rente 40 fr.

3ᵉᵐ. Biens situés commune de la Guerche.

8ᵉ LOT.

Une maison, sise à la Guerche (Cher), sur le bord de la route départementale de la Guerche à Ourouer, et consistant en deux grandes chambres à cheminée, dont une avec four, un cabinet, une écurie, grenier sur le tout; jardin, d'une contenance de 7 ares 50 centiares environ.

Mise à prix..... 2,950 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Mᵉ MANDIN, notaire à Doué;

2° A Mᵉ LAINÉ, notaire à la Guerche;

3° A Mᵉ LABICHE, avoué poursuivant la vente;

4° A Mᵉ BODIN, avoué co-licitant.

Étude de Mᵉ CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-trois avril dernier,

Il appert :

Que le sieur Chapelet, conducteur de voitures, domicilié aux Rosiers, agissant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, le treize avril mil huit cent soixante-deux,

A été déclaré séparé de corps et de biens d'avec dame Mélanie Mesnard, son épouse.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le trois juillet mil huit cent soixante-trois.

(408) CHEDEAU.

Etude de Mᵉ Ed. CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère dudit notaire,

Le dimanche 5 juillet 1863, à midi,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant aux sieur et dame Augustin Cirot-Maupoint, mariniers à Saint-Clément.

1° Seize ares 50 centiares de terre, aux Essards, commune de Saint-Clément.

2° Vingt-sept ares 50 centiares de terre, à la Gagnerie-Martelle, même commune.

3° Seize ares 50 centiares de pré, à première herbe, en la prairie Démion, dite commune.

4° Et une rente foncière annuelle et perpétuelle de 50 francs, au principal de 1,000 francs, due par Goislard-Dutertre et garantie par solide hypothèque.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, soit aux époux CIROT-MAUPOINT, soit audit Mᵉ CHEDEAU, notaire. (345)

Etude de Mᵉ LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 12 juillet 1863, à midi,

En l'étude et par le ministère de Mᵉ LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS

CI-APRÈS,

Appartenant à M. Bodeau, savoir :

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Terres labourables affiées de vignes et d'arbres fruitiers, consistant en :

Cinquante-cinq ares, à la Grangmière, avec maisonnette.

Soixante-deux ares, aux Bois-Pins;

Un hectare 98 ares, au Bois-du-Feu.

Ces biens seront vendus en détail, par lots au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (378)

A LOUER

VASTES MAGASINS ET TERRAINS

Situés quai St-Nicolas,

Dépendant de l'établissement des bains.

S'adresser à M. PERSEVAULT, 10, rue de la Petite-Bilange, ou sur les lieux ; et à Mᵉ TOUCHALEAUME, notaire. (388)

A partir du 5 juillet courant.

CORRESPONDANCE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS,

Chez L.-P. CHATELAIS, à Saumur,

Rue d'Orléans, près l'Hôtel de Londres.

FACTAGE ET CAMIONNAGE.

BUREAU CENTRAL

Expédiant la Grande Vitesse au même prix qu'à la Gare.

SERVICES DE ROULAGE

SUR CHOLET,

Tous les jours.

Desservant la Vendée.

SUR BRESSUIRE,

Tous les deux jours.

Desservant les Deux-Sèvres.

Étude de Mᵉ HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi, 6 juillet 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Mᵉ Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison et les magasins de M. Charles Gauron, négociant à Saumur, sur les Ponts, rue Royale, à la vente publique aux enchères du mobilier et des marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

10,900 kilos de belles pommes tapées ; 2,100 kilos de cormes, pommes en corbeilles ; 500 barriques à fruits et à huile; 3.500 corbeilles; 50 tonnes à huile cerclées en fer, plusieurs belles bascules et quantité de poids, presses complètes et peignes à chanvre, chanvre broyé, un beau treuil en fonte et ses accessoires, plusieurs beaux cordages et leurs poulies, chariots à bras en fer, caisses à fruits, sacs, plusieurs pièces de toile à sacs, ficelle, papier, voliges, outils, fer et ferrailles.

MOBILIER :

Très-bel ameublement de salon en palissandre, guéridon et console, id.; très-belles glaces de 2 mètres de hauteur et au-dessous, pendules et candélabres bronze et marbre, garnitures de croisées en soie, damas, indiennes et mousseline; ameublements de chambres en acajou et palissandre ; lits complets, quantité de beau linge; ameublement de salle à manger; tables de toilette, belle armoire à glace, pendules, flambeaux, argenterie, bureau, bibliothèque garnie de beaux ouvrages, voiture à quatre roues, tilbury, cheval, harnais, porcelaines, cristaux, environ 1,000 bouteilles de bon vin, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

Ordre et conditions de la vente :

LUNDI. — Les marchandises, barriques, tonnes, corbeilles, fer, voliges, cheval, voiture à quatre roues, tilbury, harnais et autres objets.

MARDI. — Ameublement de salon, argenterie, la bibliothèque, les vins et autres objets mobiliers.

MERCREDI et jours suivants, continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (384)

Etude de Mᵉ HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE de MATÉRIEL ET DE MOBILIER

Pour cessation de commerce.

Le lundi 13 juillet 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Mᵉ HENRI PLÉ, commissaire-priseur, au *Café National*, place de la Bilange, à Saumur, chez le sieur SAULEAU, cafetier, à la vente publique aux enchères du matériel du café et d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Deux billards et les accessoires, deux beaux comptoirs en bois de palissandre, socles et dessus en marbre, porte-carafons et carafons, banquettes et tabourets garnis en velours, chaises foncées en latanier, belles glaces et pendules, bols à punch, belles tables de marbre, pieds en fonte, beaucoup de cristaux et verrerie, théières, un très-beau fourneau avec bain-marie en cuivre, vins fins, cognac, liqueurs assorties, etc.

MOBILIER : Lits, couettes, matelas, linge, armoires, buffets, commodes, guéridons, chaises et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de Mᵉ DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1ᵉʳ novembre 1863.

UN BEAU MOULIN A EAU

Garni de trois paires de meules, nouveau système,

Situé dans la commune d'Allonnes.

Avec 5 hectares 55 ares de dépendances, en prés, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit Mᵉ DENIEAU, notaire. (411)

Étude de Mᵉ CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une CLOSERIE, à Saint-Lambert-des-Levées, vis-à-vis la Mairie ; maison neuve; un hectare de terre en jardinage; terrain propre à bâtir au midi de la levée;

Et une MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, nº 88.

Le tout appartenant à M. et Mᵐᵉ Gounin-Pineau, de Tours.

S'adresser audit Mᵉ CLOUARD. (389)

A VENDRE

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (412)

A LOUER

DE SUITE,

PREMIER ÉTAGE,

Quai de Limoges, 147,

Maison de M. FOUCQUES.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (413)

M. BILLION,

Peintre,

Étant sur le point de partir, a l'honneur de prévenir MM. les Amateurs qu'il fait toujours les portraits à l'huile et au pastel mixtural, en une séance et à domicile.

Depuis 25 fr.

Rue de la Cocasserie.

UNE MAISON de quincaillerie demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un APPRENTI pour la mercerie, bonneterie. — Détail.

S'adresser au bureau du journal.

Mᵐᵉ BAUDIN

Dentiste,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle demeure toujours, depuis deux ans, **place de l'Hôtel-de-Ville, 10**, sur le Marché aux Légumes, à Saumur. (492)

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,